



Informations administratives de rentrée

Départs et arrivées

L'UFR SESG est marquée cette année encore par plusieurs mouvements de personnels BIATSS et enseignants.

Chez les BIATSS, Mme Sonia RAMOS (gestionnaire Licence AES), Mme Aude BEURDELEY (gestionnaire scolarité FC) et Mme Myriam HUA (Gestionnaire financier) ont quitté l'UFR au 1er septembre pour de nouveaux horizons professionnels. Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Marie-France RIVARD et Mme Dorothee ESCOTTE rejoignent le service financier et le service scolarité (pour AES) respectivement.

Côté enseignant, Martine GUILLEMIN, MCF 06 et ancienne doyenne de l'UFR est partie en retraite et Nadège VEZINAT, MCF 19, est partie à Paris pour devenir PU 19. L'UFR a le plaisir d'accueillir Julie CHASSAGNE (MCF 06), Camila OROZCO-ESPINEL (MCF 05) et Sandrine NICOURD (PU 19) ainsi que Mehdi ALAOUI MHAMMEDI, Somayah ROSTAMPOUR, Marie NGO NGUENE et Nestor LOVERA.

Nous leur souhaitons à toutes et tous la bienvenue.



Retour du travail en présentiel

Les modalités de reprise du travail sur site pour cette rentrée universitaire sont connues.

Conformément à la circulaire du 26 mai 2021 de la ministre de la transformation et de la fonction publique, à compter du 1er septembre 2021, le régime de droit commun s'applique de nouveau. De ce fait, l'ensemble des agents de l'université (enseignants et administratifs) reprendront à compter de cette date leur activité en présentiel à temps

complet. Dès lors, les dispositifs d'autorisation spéciale d'absence (ASA) et de travail à distance (TAD) s'éteignent à cette même date.

Cela signifie que l'intégralité des cours se déroulera désormais en présentiel sans jauge dans les salles. Le pass sanitaire ne sera pas demandé à l'entrée du campus mais sera exigé pour les activités en extérieur (piscine par exemple) ou pour les partenaires extérieurs.

Le respect des gestes barrières et le port du masque restent strictement obligatoires dans les couloirs et les salles sous peine de sanctions disciplinaires.

L'université a prévu des dispositifs d'accompagnement afin de garantir la sécurité sanitaire de tous les agents. Le chef des services administratifs se tient à votre disposition pour davantage d'informations.

Rappel de la procédure des ordres de mission

Depuis le 1er juin, une procédure de dématérialisation des ordres de mission (avec ou sans frais) est en place sur le campus Croix-Rouge. Tout agent qui souhaite se déplacer dans le cadre de ses fonctions doit impérativement passer par la plateforme en ligne OMER : <https://omer.univ-reims.fr/om>

Aucun déplacement ne sera autorisé ou remboursé si cette procédure n'est pas respectée. Il ne sera pas possible de régulariser un déplacement a posteriori.

Je vous rappelle qu'il convient de respecter un délai de 15 jours avant un départ en mission en France et de 4 semaines pour une mission à l'étranger.

Vous trouverez la procédure détaillée sur le cours Moodle « SESG Personnels » accessible à cette adresse : <https://cours.univ-reims.fr/course/view.php?id=11243> (en cas de difficultés pour accéder à ce moodle, contactez anais.deleury@univ-reims.fr).

Université de Reims - U.F.R. SESG

57 RUE TAINTINGER BP30, 51571, REIMS CEDEX

anais.deleury@univ-reims.fr

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

